

COMMUNE D'AUBONNE

Services techniques

Conditions particulières pour le remplacement d'appareils électroménagers gourmands en énergie

Type d'appareil	Lave-linge, Sèche-linge, Lave-vaisselle, réfrigérateur et congélateur
Conditions requises	 Appareil de plus de 10 ans minimum C, B ou A (nouveau système) Une seule subvention par type d'appareil pour les personnes physiques et morales Achat en Suisse et utilisé sur le territoire communal L'appareil doit être entièrement payé
Documents à fournir	 ✓ Facture de l'ancien ✓ Facture du nouvel appareil ✓ Preuve de paiement de l'appareil ✓ Fournir une photo de l'ancien appareil en place et une photo du nouvel appareil en place après remplacement ✓ Photo de l'étiquette Energie pour l'ancien et le nouvel appareil (Collée à l'intérieur de l'appareil)
Formulaire de demande	https://aubonne.eadmin.ch/
Montant et octroi de la	20% du prix d'achat, maximum CHF 200.00.
subvention	(Validé tous les mois par la Municipalité)
	 Entrée en vigueur du barème : 11.02.2025